

ÉPREUVE D'OPTION HISTOIRE

Épreuve à option : Écrit

Histoire : Philippe Lefeuvre, Cécile Troadec

Géographie : Camille Dabestani, Joséphine Ernotte, Leïla Vignal

Coefficient : 3

Durée : 6 heures

Pour cette session 2026, le jury a corrigé au total 166 copies. Avec une moyenne s'élevant à 10,22 et 32 copies ayant obtenu une note égale ou supérieure à 14, les résultats de cette épreuve restent dans les standards des années précédentes. Seules trois copies n'ont pas répondu aux réquisits de l'épreuve, ne traitant que l'un des deux exercices. Conformément à l'esprit de cette épreuve, le jury a tout particulièrement valorisé, dans la note finale, les copies qui ont su satisfaire les exigences méthodologiques propres à chacune des deux disciplines, ainsi que les connaissances requises par les questions au programme.

Le jury tient à féliciter les candidates et candidats et à saluer le travail des préparatrices et préparateurs. Ces résultats témoignent d'une lecture attentive des rapports précédents qui ont permis d'explicitier les attentes du jury.

1. Commentaire de document historique

Les membres du jury tiennent tout d'abord à souligner la qualité d'ensemble des copies évaluées, qui témoigne du travail approfondi mené, tout au long de l'année, par les préparatrices et les préparateurs avec leurs étudiant·es. Malgré l'appréhension que pouvait susciter, de prime abord, la question mise au programme – dans la mesure où elle portait sur un contexte historique dont les candidat·es étaient au départ peu familiers, étant donnée la place restreinte dévolue à l'histoire médiévale dans les programmes du secondaire –, le résultat qui s'est donné à lire dans les 166 commentaires écrits soumis au jury s'est révélé tout à fait satisfaisant.

Dans leur très grande majorité, les commentaires historiques proposés répondaient aux exigences de forme et d'écriture qu'on peut attendre au concours d'entrée à l'École Normale Supérieure. La gestion du temps semble bien maîtrisée par l'immense majorité des candidat·es : pour la partie « histoire », la longueur moyenne d'une copie est d'une dizaine de pages et, surtout, très peu de commentaires sont restés inachevés.

La question au programme, l'Italie des communes (v. 1150-v. 1270), supposait d'envisager un Royaume marqué d'une part par les expérimentations politiques propres aux sociétés communales et par un contexte structuré, d'autre part, par l'opposition ou l'adhésion à la politique des empereurs Hohenstaufen. Ces deux aspects se retrouvaient dans le texte proposé, à savoir un extrait des annales génoises, dites de Caffaro, dans un passage consacré à l'année 1237. Le texte en lui-même ne paraît pas avoir dérouté les candidat·es ou suscité des problèmes de compréhension. Il était bien entendu nécessaire de savoir se repérer dans la géographie de l'Italie communale pour pouvoir situer Gênes, Milan ou Lodi, et de disposer de bons repères chronologiques. La plupart des copies ont évoqué, dès l'introduction, la bataille de Cortenuova, à laquelle le texte faisait clairement allusion et on a pu relever, dans certains cas, des analyses

d'une grande finesse soulignant les spécificités du cas génois dans ce contexte des années 1230. Le niveau des connaissances était parfois remarquable, certaines copies ont ainsi évoqué les Alberghi, en citant précisément les noms des familles génoises qui structuraient la société politique de ce premier XIII^e siècle. Plusieurs candidat·es ont su également éclairer l'extrait soumis à l'analyse en l'insérant dans l'économie de l'œuvre et, ce faisant, dans une périodisation propre à la commune de Gênes : certain·es mentionnèrent par exemple l'arrivée au pouvoir du premier podestat forain, Manegoldo di Tettuccio en 1191, ou du capitaine du peuple Guglielmo Boccanegra en 1256. Enfin, le personnage d'Oldrado da Tresseno n'était pas inconnu de certain·es candidat·es, qui rappelèrent notamment qu'une statue équestre fut érigée à sa gloire à Milan.

Il était enfin nécessaire d'avoir une bonne maîtrise de l'historiographie pour identifier les principaux enjeux du texte : la lutte entre les partis guelfes et gibelins ; les modalités de fonctionnement (ou de dysfonctionnement) d'une commune consulaire placée sous l'autorité d'un podestat ; la progressive affirmation du Popolo. Si de nombreuses copies ont cité les travaux de Jean-Claude Maire Vigueur ou de Chris Wickham par exemple, on peut regretter que cela ne se soit pas toujours traduit par des analyses pertinentes des événements évoqués par le texte, en particulier sur la question de la conflictualité et d'une violence parfois interprétée comme le signe d'une « révolution politique » ou d'une remise en question des institutions communales.

De nombreux candidat·es connaissaient la source et avaient des repères solides sur Caffaro (m. vers 1064) lui-même et ses annales. Ces connaissances, utiles lorsque employées à bon escient, ont parfois desservi des candidat·es qui ancrèrent leur commentaire dans un contexte du XII^e siècle qui n'était pas le plus utile ici. Les repères sur le règne de Frédéric I^{er} et la fin du XII^e siècle étaient souvent plus solides que ceux sur le XIII^e siècle et les années 1230. Cela a parfois conduit à voir, dans cette relation d'un événement pourtant tardif par rapport à l'émergence de la commune de Gênes, le récit des « origines » de celle-ci. Il faut rappeler aux candidat·es la nécessité d'envisager l'ensemble de la période concernée par la question au programme.

Un défaut récurrent, qui se retrouvait dans de nombreuses copies, y compris dans des copies ayant reçu des notes très correctes, consistait à en rester à un niveau superficiel de commentaire ; ce qui pouvait conduire à une bonne mise en contexte de l'extrait proposé en évitant, toutefois, d'entrer dans l'explication du texte et d'affronter les difficultés d'interprétation qu'il soulevait. C'est l'occasion ici de faire un rappel méthodologique : il est important, dans le travail préparatoire et au moment de l'introduction, de bien restituer le déroulé du texte ou du document et d'apporter un peu de clarté aux passages qui peuvent paraître les plus confus ou obscurs. On pouvait ainsi s'attendre à une clarification de l'épisode concernant l'élection du podestat : l'élection contestée était celle de Paolo da Soresina, citoyen de Milan, comme podestat de Gênes, mais les événements rapportés se déroulaient sous le podestat de son prédécesseur, Oldrado Grosso da Tresseno, originaire de Lodi.

Ce travail étant fait, le jury a pu apprécier les copies avançant des interprétations et dans lesquelles les candidat·es acceptaient de prendre quelques risques. On pouvait ainsi s'interroger sur les motivations poussant une partie des élites génoises à refuser, en 1237, un podestat issu de Milan. Refus d'un alignement avec la commune milanaise, qui venait d'être défaite ? Volonté de réorienter les alliances génoises dans un sens philo-impérial ? C'est un exemple, parmi d'autres, des développements qu'on aurait aimé rencontrer davantage même s'il faut reconnaître que la durée de cette double épreuve (géographie et histoire) laisse peu de temps pour approfondir. Le texte proposé offrait du reste l'occasion de nombreuses mises au point historiographiques (opposition guelfe/gibelin, rôle et recrutement des podestats, caractère structurant des luttes de faction, émergence du Popolo) qu'on a retrouvées dans la plupart des

copies et qui ont parfois pris le pas sur la nécessaire explication du document. Le risque était ici d'apporter ces développements sans les lier précisément au texte en oubliant, par exemple, qu'on ne trouvait nulle part dans le texte les catégories de guelfes et gibelins ou le terme de Popolo.

Les meilleures copies ont surmonté cet écueil en réintroduisant dans leur commentaire la vie et les motivations des différents acteurs mentionnés par les annales sans oublier de réintroduire dans l'analyse le point de vue défendu subtilement par l'auteur, un notaire, dans lequel on pouvait trouver le bon représentant d'un parti, celui du Popolo, qui commençait à s'affirmer en s'opposant aux grandes maisons et en s'efforçant de limiter l'impact de la compétition à laquelle se livraient les grands.

2. Question de géographie qui s'appuie sur des documents

La question posée cette année portait sur les « effets socio-spatiaux de la métropolisation », à partir de quatre documents. Le jury a été satisfait de voir qu'une majorité de candidats et de candidates démontraient une maîtrise formelle de l'exercice ainsi qu'un certain bon sens dans la construction des réponses. En effet, le thème a été dans l'ensemble bien traité et la plupart des candidats et candidates se sont servis de manière adéquate des documents pour mettre en avant les effets de la métropolisation en termes de croissance et d'accroissement des inégalités socio-spatiales.

En plus de définir la métropolisation, ce que la plupart des copies ont réussi à faire correctement, le sujet nécessitait d'aller plus loin en questionnant ses effets socio-spatiaux, ce qui n'a pas été fait par tous les candidats et candidates. Une majorité a en effet bien noté la diversité des formes, des processus et des effets de la métropolisation et n'en a pas proposé une vision manichéenne, ce qui a été apprécié. Que cela soit dans le plan ou au sein des parties, faire varier les échelles d'analyse permettait notamment d'éviter les plans trop simplistes qui mettaient en avant les effets positifs puis négatifs de la métropolisation sans détailler les mécanismes sous-jacents. Une problématique lue dans une bonne copie a par exemple questionné la façon dont « la métropolisation peut à la fois constituer un facteur d'intégration des territoires en marge et d'exclusion socio-spatiale aussi bien en périphérie des aires urbaines qu'au sein de leur pôle ». Cette même copie a proposé un plan soulignant « les conséquences de la métropolisation sur la périphérie : entre intégration et renforcement de sa marginalisation » (1), puis a mis en avant « la fragmentation du pôle urbain : une polarisation croissante des richesses » (2), avant de souligner « les éventuelles politiques de rééquilibrage, plus ou moins efficaces et contestées » (3). Cette problématique et ce plan ont comme qualité de prendre en compte plusieurs échelles et de s'interroger sur les politiques publiques mises en œuvre pour atténuer les effets de la métropolisation. Les copies qui ont su convaincre les membres du jury ont notamment souligné les processus et les effets de la métropolisation sur la diversité des territoires français, en incluant les territoires ultra-marins. Si les documents permettaient de développer certains exemples sur la métropole nantaise (document 3) ou sur la ville de Marseille (document 4), la pertinence et la diversité des cas mobilisés par les candidats et candidates pour appuyer leurs démonstrations est à souligner (technopoles de Toulouse Aerospace ou Sophia-Antipolis, le pôle recherche de Saclay, ou encore l'Eurométropole de Strasbourg). Cependant, des lacunes dans l'utilisation du corpus ont été relevées. Le document 1 a été fréquemment paraphrasé en introduction, et le document 3 sous-exploité voire à peine mentionné dans les copies. Des erreurs de lecture du document 2, ne prenant pas suffisamment en compte les échelles de l'agglomération nantaise

et la diversité des configurations socio-spatiales dans ses espaces centraux et périphériques, ont pu conduire à des contre-sens. Par ailleurs, le jury a apprécié les candidats et candidates qui ont introduit et expliqué la notion de gentrification, qui n'était pas explicitement présente dans les documents mais qui permettait d'éclairer le sujet de façon judicieuse.

En termes d'apport extérieur aux documents, le jury a été étonné de retrouver des références aux ouvrages *Paris et le désert français* (1947) de Jean-François Gravier ainsi qu'à la *France périphérique* (2014) de Christophe Guilluy, qui dénotent toutes les deux, en l'absence d'une discussion critique dans la copie, d'une représentation quelque peu caricaturale et datée des dynamiques socio-spatiales françaises et qui ne met pas en valeur l'analyse nuancée attendue dans cet exercice. D'autres références plus pertinentes aux travaux d'Éric Charmes ou à ceux d'Anne Clerval ont pu appuyer l'analyse des candidats et candidates. Plusieurs copies ont fait référence à l'indice de Gini, tout à fait éclairant pour ce sujet, dans la mesure où c'est un outil de mesure permettant généralement de donner à voir la répartition de la richesse au sein d'une population. Enfin, certaines copies ont fait référence à la loi Maptam (2014) qui crée le statut de métropole, ce qui a été apprécié par les correctrices. Nous rappelons que le jury n'attend pas des candidats et candidates une multitude de références bibliographiques, mais une bonne maîtrise et appropriation des connaissances utilisées pour analyser le sujet et les documents.

Les meilleures copies sont celles qui ont su faire preuve de précision et de nuance dans leur analyse du sujet et des documents. Par exemple, les candidates et candidats qui n'ont pas pris comme un donné le zonage en aire d'attraction des villes du document 2, qui ont identifié que ce zonage est relativement récent (2020) et que la façon dont il est construit a des implications sur ce qu'il donne à voir (une invisibilisation des pôles secondaires dans les espaces ruraux par exemple) ont pu être valorisés.

Certaines copies ont proposé un croquis représentant un de leurs exemples, ce qui a été valorisé lorsque la copie démontrait une bonne maîtrise des règles de sémiologie graphique. Lorsque le croquis était moins réussi, il n'a pas été pris en compte, cet élément ne constituant pas un passage obligé pour les copies.

Dans l'ensemble, le jury relève la qualité de rédaction des copies, même s'il tient à rappeler aux candidats et candidates que celle-ci réside également dans leur clarté et dans leur précision. Le jury a apprécié les copies qui ne contenaient pas un nombre trop important de fautes d'orthographe et d'accord, ainsi que d'erreurs de connaissances. À titre d'exemple, une maladresse a étonné les membres du jury : la mention du CNRS (Centre national de la recherche scientifique) confondu avec le Centre National de Ressources Textuelles (CNRTL).